

MODALITÉS D'AFFECTATION AU LYCEE JEAN PERRIN

3^{ème} → 2^{NDE}

Toutes les démarches d'affectation pour la classe de 2^{nde} doivent s'effectuer auprès de votre collège à partir du mois de mai 2021.

Les formalités d'affectation pour la classe de 2^{nde} en lycée public s'accomplissent juste après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre. Une saisie sur un logiciel d'affectation (AFFELNET) sera réalisée par le secrétariat du collège au cours du mois de juin en fonction de votre choix d'orientation et de la décision du conseil de classe.

Votre seul interlocuteur sera donc votre collège.

Aucune démarche n'est à prévoir auprès du Lycée Jean Perrin avant l'affectation officielle (dernière semaine de juin). **Aucune pré-inscription n'est donc nécessaire.**

Après affectation, il faudra accomplir les démarches d'inscription (fin juin/début juillet) selon les modalités qui seront annoncées.

Pour venir à Jean Perrin, seule la sectorisation sera valable. Vous pourrez néanmoins demander une dérogation (sous conditions), si vous n'êtes pas du secteur du lycée Jean Perrin. Document à retirer auprès du collège.

Le lien suivant vous permettra de vérifier la sectorisation du lycée correspondant à votre domicile <http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/cid87800/la-sectorisation.html>

Pour trouver votre lycée de secteur, cliquez sur le lien suivant : [carte interactive](#)

Attention : Dans tous les cas, il faudra demander en dernier vœu votre lycée de secteur, faute de quoi vous risquez de n'être affecté nulle part.

Toutes les démarches d'affectation pour la classe de 2^{nde} doivent donc s'effectuer auprès de votre collège à partir du mois de mai 2021.

La classe de Seconde à la rentrée de septembre 2021

(sous réserve de modifications)

Un **total élève en tronc commun de 26h30** par semaine, puis possiblement 1 ou 2 enseignements optionnels en plus, et :

- de l'accompagnement personnalisé
- de l'accompagnement au choix à l'orientation
- des heures de vie de classe

Le tronc commun

- Français (4h00)
- HG (3H00)
- LVA et B (5H30) [LVA Anglais/Allemand --- LVB Anglais/Allemand/Espagnol/Italien]
- Sciences économiques et sociales (1H30)
- Maths (4h00)
- Physique-Chimie (3h00)
- SVT (1h30)
- EPS (2h00)
- EMC (0h30)
- Sciences Numériques et Technologie (1h30)

En fonction de l'autonomie du lycée, certains enseignements comprennent des horaires en groupes à effectifs réduits.

Les enseignements optionnels

Sous réserve de compatibilité des emplois du temps, les élèves **pourront** (ou pas !) choisir :

1 seul enseignement optionnel de type général

Implanté à Jean Perrin	
<input type="checkbox"/>	EPS (2h en plus de l'EPS obligatoire)
<input type="checkbox"/>	Arts Plastiques
<input type="checkbox"/>	Section Sportive Rugby (Sous condition de niveau - Recrutement spécifique)

Mutualisé avec le lycée Marcel Pagnol si les emplois du temps le permettent	
<input type="checkbox"/>	LCA Latin – 3h
<input type="checkbox"/>	LV C Italien – 3h (si non étudié en LV B)
<input type="checkbox"/>	LV C Chinois – 3h
<input type="checkbox"/>	Musique – 3h
<input type="checkbox"/>	Théâtre – 3h

Et/ou 1 enseignement optionnel TECHNOLOGIQUE

Implanté à Jean Perrin					
<input type="checkbox"/>	SL	<input type="checkbox"/>	SI	<input type="checkbox"/>	CIT
	(Sciences et Laboratoire)		(Sciences de l'Ingénieur)		(Création et Innovation Technologiques)
	1h30		1h30		1h30